



Projet Éducatif Territorial

Ville du Palais sur Vienne – 2026-2030

Porteur de projet

Collectivité territoriale porteuse du projet : Mairie du Palais sur Vienne

Date de présentation : Mai 2026

Nom des correspondants : Lotfi AMRANE, Béatrice LEQUERTIER

Service : Direction, Pôle Enfance, Jeunesse et Scolarité

Adresse : 20, rue Jules Ferry, 87410 le Palais sur Vienne

Contact : enfance@lepalaissurvienne.fr - 05 55 04 34 02



Édito

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE ET DE MADAME L'ADJOINTE À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Au Palais-sur-Vienne, nous faisons le choix d'une ambition forte : construire un parcours éducatif cohérent, continu et exigeant pour chaque enfant et chaque jeune de notre territoire.

Parce que l'éducation ne se limite pas au temps scolaire, mais se construit dans tous les moments de vie, avec l'ensemble des acteurs éducatifs, ce Projet Éducatif de Territoire incarne une vision globale : accompagner chaque enfant pour lui permettre de grandir, de s'épanouir et de devenir un citoyen éclairé.

Ce nouveau PEDT marque une évolution majeure. Jusqu'à présent centré sur les enfants de 3 à 11 ans, il s'étend désormais à l'ensemble du parcours de vie, de 0 à 17 ans. Ce changement d'échelle nous permet de mieux répondre aux besoins des familles et de garantir une véritable continuité éducative, en renforçant les passerelles entre la petite enfance, l'école et la jeunesse.

Issu d'un diagnostic partagé et d'une démarche participative associant professionnels, partenaires et familles, ce projet s'organise autour de quatre grandes ambitions : consolider le parcours éducatif de chaque enfant, donner aux jeunes le pouvoir d'agir, accompagner la transition vers le monde de demain et renforcer le lien entre parents et enfants.

Nous affirmons ainsi notre volonté de placer le bien-être de l'enfant au cœur de nos actions, en veillant au respect de ses rythmes, à la qualité de son environnement et à l'accès de tous à des activités culturelles, sportives et éducatives diversifiées. Nous souhaitons également accompagner les jeunes vers plus d'autonomie, en les reconnaissant comme des acteurs à part entière de leur parcours et de la vie locale.

Face aux défis contemporains, notamment environnementaux, notre projet éducatif intègre pleinement les enjeux de transition écologique, afin de permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre le monde qui les entoure et d'y agir de manière responsable.

Parce que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, nous renforçons enfin les actions de soutien à la parentalité, en proposant des services plus lisibles, accessibles et adaptés aux réalités des familles d'aujourd'hui.

Nous tenons à saluer ici l'engagement remarquable de l'ensemble des acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sur notre territoire. Leur mobilisation quotidienne, leur professionnalisme et leur capacité à travailler ensemble sont au cœur de la réussite de ce projet. Nous souhaitons adresser un remerciement tout particulier aux responsables du pôle enfance, dont le travail a été déterminant dans son élaboration.

Ce Projet Éducatif de Territoire est avant tout une dynamique collective, appelée à évoluer et à s'enrichir dans le temps. C'est ensemble, avec les professionnels, les partenaires, les familles et les habitants, que nous construirons un environnement éducatif à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Parce qu'investir dans l'enfance et la jeunesse, c'est construire l'avenir du Palais-sur-Vienne.

M le Maire, Mme Bouchard-Desport, Adjointe à l'enfance et à la jeunesse

Table des matières

Edito	3
Préambule	5
Portrait et contexte du Palais sur vienne	6
Présentation du territoire	6
Les structures et équipements pour les 0-17 ans	8
Analyse des besoins éducatifs	11
Une démarche participative	11
Évaluation et diagnostic partagé	12
Axes du PEDT et objectifs généraux	15
Axe 1 : Consolider le parcours éducatif de 0 à 17 ans	15
Bien-être et épanouissement de l'enfant : Assurer un environnement de développement sain et serein	15
Axe 2 : Donner aux jeunes le pouvoir d'agir	17
Encourager l'esprit critique, l'autonomie et l'engagement citoyen de l'enfance à l'adolescence	17
Axe 3 : Accompagner la transition : éduquer au monde de demain	19
Faire du Palais-sur-Vienne un territoire où enfants et jeunes deviennent des écocitoyens actifs, en intégrant les enjeux climatiques dans l'aménagement des espaces et dans les pratiques du quotidien.	19
Axe 4 : L'accompagnement au service du lien parent / enfant	21
Adapter le service public aux réalités des familles modernes et renforcer le rôle des parents comme partenaires de la réussite éducative de l'enfant	21
Dynamique de mise en œuvre	23
Suivi et gouvernance du PEDT	23
ANNEXES	25
ANNEXE 1 : Tableau fonctionnement des groupes scolaires	25
ANNEXE 2 : Délibérations (tarifs garderies, cantine & ALSH...)	27
ANNEXE 3 : Organisation Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Plan Mercredi	28

Préambule

Le projet éducatif a pour objectif de fédérer les acteurs éducatifs d'un territoire au service de la réussite éducative de tous les enfants de 0 à 17 ans, garantissant un environnement favorisant leur épanouissement et leur bien-être.

Il impulse une dynamique de réseau en donnant un cadre d'action réfléchi et construit en collaboration avec les partenaires institutionnels, associatifs, et des professionnels de l'enfance de la commune. Les ambitions qui ont été choisies accordent aux intervenants d'inscrire leurs actions, leurs projets pédagogiques et partenariats dans une démarche globale d'accompagnement des 0-17 ans.

Il est piloté et coordonné par la municipalité qui s'engage à un travail de suivi sur la durée du PEDT. Ce rôle de pilote facilite le soutien des professionnels, renforce le maillage éducatif, et garantit les droits des enfants.

Le PEDT œuvre pour l'égalité des chances et le développement des enfants et des jeunes, assure une offre cohérente de garde et une gamme de loisirs de qualité. Si le parent reste le premier éducateur de l'enfant, la collectivité s'inscrit dans un soutien à la parentalité, notamment via le Plan mercredi et le développement des activités périscolaire, ou encore le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) de la Maison de l'enfant.

Le projet éducatif implique un engagement des partenaires institutionnels que sont la Ville du Palais sur Vienne, l'Éducation Nationale, la Préfecture, la Caisse d'allocations familiales, la DDSCPP ainsi que Limoges Métropole à mieux répondre aux besoins des enfants et des familles par l'articulation des moyens, des dispositifs et des outils existants afin de rendre la politique éducative plus efficiente.

Il s'appuie sur la diversité des ressources et atouts du territoire et traduit les volontés de la collectivité d'accompagner les familles, favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants.

Portrait et contexte du Palais sur vienne

Présentation du territoire

Géographie du territoire¹



Au nord-est de Limoges, la commune du Palais-sur-Vienne est une commune urbaine appartenant à la première couronne de la Communauté Urbaine Limoges Métropole. La commune est limitrophe de cinq autres communes : Rilhac-Rancon, Saint-Priest-Taurion, Saint-Just-le-Martel, Panazol et Limoges.

La commune offre à ses habitants, les Palaisiens, à la fois un cadre de vie et un environnement propice aux loisirs de plein air et à la détente et une proximité immédiate avec les grands équipements structurants de la métropole (Autoroute A20, Aquapolis, Zenith, Gare des Bénédictins, centres commerciaux et zones d'activités).

La commune dispose également d'une offre complète de commerces, de services et de loisirs de proximité, soutenue par un tissu associatif riche. Enfin, son territoire est bordé au sud par la Vienne et comprend le site de « La Sablière », un espace aménagé et reconnu pour la pratique des activités nautiques.

¹ Étude de revitalisation du centre-ville, 2023

² Étude de revitalisation du centre-ville, 2023

La commune du Palais-sur-Vienne appartient avec 19 autres communes au territoire intercommunal de la Communauté Urbaine Limoges Métropole. La Communauté Urbaine a adopté en 2026, sa Convention Territoriale Globale [CTG] déclinée en 4 objectifs :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
2. Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
3. Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
4. Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Dans ce cadre, la commune du Palais-sur-Vienne s'inscrit pleinement dans une dynamique de solidarité intercommunale, en cohérence avec les orientations définies par la Convention Territoriale Globale. Cette coopération permet de mutualiser les moyens, de renforcer la complémentarité des actions et de proposer une offre de service plus lisible et accessible aux familles.

À travers ce partenariat, une attention particulière est portée à l'accompagnement des parcours de vie, de la petite enfance à la jeunesse, en favorisant la continuité éducative et l'égalité d'accès aux dispositifs existants sur l'ensemble du territoire. La coordination des acteurs éducatifs, sociaux et associatifs constitue un levier essentiel pour répondre de manière adaptée aux besoins des habitants.

La solidarité intercommunale se traduit également par le développement d'actions concertées visant à soutenir la parentalité, encourager la participation des jeunes et renforcer le lien social. Elle contribue ainsi à réduire les inégalités territoriales et à garantir un cadre de vie favorable à l'épanouissement de chacun.

Enfin, cette dynamique collective accompagne les évolutions du territoire et permet d'anticiper les besoins futurs, en s'appuyant sur une approche partagée des enjeux éducatifs, sociaux et familiaux.

Les structures et équipements pour les 0-17 ans

Les groupes scolaires et leurs organisations

La ville du Palais sur Vienne compte en avril 2026, 479 élèves de 3 à 11 ans. Ils sont répartis entre les trois groupes scolaires de la commune. Une carte scolaire permet de répartir les élèves sur les différentes écoles. Les inscriptions sont effectuées en fonction de l'année de naissance de l'enfant à scolariser.

Les trois groupes scolaires accueillent 4 écoles :

- La maternelle Jean Giraudoux - Directrice : Mme Carillon: 58 élèves, 3 classes
- L'élémentaire Jean Giraudoux - Directrice : Mme Broussaud : 110 élèves, 5 classes
- Le groupe scolaire Jules Ferry - Directeur : Mme Dandrieux : 70 maternelles et 114 élémentaires, 6 classes
- Le groupe scolaire Aristide Briand – Directeur : M Labrosse : 49 maternelles et 127 élémentaires, 8 classes

L'accueil périscolaire et extrascolaire

Il est installé dans l'école (maternelle et élémentaire) Jean Giraudoux. L'Accueil de loisirs à vocation à accueillir les enfants de 3 ans révolus et scolarisés jusqu'à leur 12ème anniversaire. Il est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Une équipe de 6 permanents et d'une dizaine de renforts fait vivre cet accueil et s'occupe des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires.

La structure peut accueillir jusqu'à 80 enfants :

- 32 enfants de moins de 6 ans
- 48 enfants de plus de 6 ans

L'Accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Durant les vacances une programmation d'activités est proposée pour chaque groupe d'enfants avec une offre de loisirs adaptée à leurs besoins et envies. Les animations et interventions sont conçues pour éveiller les enfants à des nouvelles pratiques (créatives, sportives) mais aussi à nourrir leur curiosité et leur ouverture au monde (sortie extérieure, intervenant, séjour).

La maison de l'enfant

- **Pôle Relais Petite Enfance**

Où trouver une assistante maternelle ? Comment faire le bon choix de mode d'accueil ? Quelles sont les démarches à entreprendre ? Comment négocier, dialoguer, établir une relation de confiance ?

Le Relais Petite Enfance répond à ces questions. C'est un service municipal gratuit et défini comme un service aux familles, de proximité en partenariat avec la CAF Haute-Vienne. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animations. Il a pour but d'améliorer la qualité de garde des enfants de 0 à 6 ans au domicile des assistantes maternelles. Il s'adresse aux parents, assistantes maternelles agréées accompagnées des enfants accueillis ainsi qu'aux candidates à l'agrément. Cet espace est neutre, la parole de chacun est entendue, respectée et la confidentialité ainsi que la discrétion sont essentielles.

- **Le Lieu d'Accueil Enfant Parent [LAEP]**

C'est un espace chaleureux d'échanges et de partage à destination des enfants (jusqu'à 5 ans) et des adultes qui en ont la responsabilité. Le LAEP permet à l'enfant de prendre le temps de jouer selon ses besoins, son âge, son degré d'autonomie, sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Ce lieu offre aux parents un moment de détente, d'échanges sur leurs expériences, d'un accompagnement et d'une écoute sur les questions du quotidien par une équipe d'accueillants professionnels. La fréquentation d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents est fondée sur la base de la gratuité, du volontariat et du respect de la confidentialité.

La base de loisirs

La base de loisirs propose dans le cadre de son programme sportif à destination des 8-16 ans, de nombreuses activités (escalade, canoë, futsal, tir à l'arc, olympiades, VTT...). Elles se déroulent entre les différentes structures sportives (gymnases et base nautique) de la commune et les aménagements extérieurs (chemins de randonnée).

Le service des sports encadre de nombreuses propositions au sein des écoles ainsi qu'une programmation sportive pendant les vacances scolaires.

L'espace culturel Jean Ferrat

- **La médiathèque**

Située dans le centre bourg, à proximité de l'Hôtel de Ville, à l'intérieur de l'Espace culturel Jean Ferrat, elle accueille toute l'année les habitants du Palais sur Vienne. Ouverte à tous, toute l'année, elle est un lieu propice à l'accueil des familles. Un travail en étroite collaboration avec les groupes scolaires est mené chaque année par les équipes.

Elle propose :

- De nombreux ateliers (lectures, atelier plastique) aux enfants et familles.
- Des spectacles et des expositions
- Des accueils d'auteurs
- Manifestation : Printemps de la Culture (avec la participation des écoles, le RPE et l'ALSH)

- **L'espace jeux vidéo**

Situé dans l'Espace Culturel Jean Ferrat, l'espace jeux vidéo permet de profiter gratuitement de divers supports vidéoludiques avec tout le confort possible. La proximité avec la bibliothèque permet également aux jeunes de profiter des ressources qui leur sont dédiées (magazines, bd, romans) et de trouver un espace où ils peuvent se retrouver.

Il propose :

- Des animations (Semaine du Code, stage de programmation et de robotique à destination des plus jeunes)
- L'accès à l'informatique pour les 3 groupes scolaires du Palais sur Vienne
- Une coopération avec l'Accueil de Loisirs
- Évènements e-sport

- **L'école de musique**

Le Palais-sur-Vienne déploie une offre culturelle structurée autour de l'enseignement artistique, favorisant l'accès aux pratiques culturelles dès le plus jeune âge. Le dispositif municipal s'articule autour de trois axes complémentaires : une pratique instrumentale variée (piano, flûte, guitare, clarinette, trompette, violon), un parcours de danse jazz structuré par tranches d'âge (de l'éveil pour les 4-5 ans aux cours pour adolescents et adultes), et un partenariat avec la compagnie « Chausse-Trappe » pour des ateliers de théâtre destinés aux enfants de 6 à 16 ans. Soutenu par le Département de la Haute-Vienne, cet ensemble d'activités garantit une tarification adaptée aux familles du territoire, assurant ainsi une continuité pédagogique accessible et diversifiée pour la jeunesse palaisienne.

Analyse des besoins éducatifs

Une démarche participative

Démarche participative et collaborative

Le PEDT est un reflet d'une volonté politique portée par la collectivité, elle s'ancre sur des évaluations à la fois empiriques et systémiques de l'offre existante. Afin de favoriser les échanges et renforcer les liens entre les partenaires associatifs, les services communaux et les institutions une réflexion a été menée sur la posture à adopter.

L'objectif est de fédérer les acteurs autour du PEDT et d'en assurer le rayonnement à l'échelle de la commune, en valorisant les compétences et les complémentarités de chacun. La démarche a été centrée sur la facilitation des relations inter-organisationnelles autour d'un enjeu commun : le bien-être de l'enfant.

Pour mettre en avant les enjeux de chacun, prendre en compte les réalités de terrain qui varient et s'appuyer sur l'expertise des professionnels, une démarche collaborative a été mise en œuvre. Elle induit une mutualisation de l'expertise et des ressources en vue d'un objectif partagé ou d'un projet commun au travers d'outils et de méthodologie d'animation favorisant l'intelligence collective et s'appuyant sur les principes du « pouvoir d'agir ».

Les retours exprimés par les participants aux groupes de travail confirment l'intérêt et la pertinence de cette démarche. Elle permet de rompre l'isolement des services, de redonner du sens aux pratiques et de faire émerger de nouvelles actions.

De la concertation aux orientations stratégiques

Cette démarche de diagnostic, nourrie par une série de concertations (groupes de travail, questionnaires auprès des familles, enfants et enseignants, entretiens avec les équipes de terrain), a permis de faire émerger les problématiques structurantes du territoire. C'est cette analyse partagée qui a directement concouru à la définition des quatre axes stratégiques du présent PEDT. Ce diagnostic n'est pas une photographie figée, mais le point de départ d'une dynamique de pilotage continue, visant à ajuster l'offre éducative au plus près des besoins réels des enfants et des familles du Palais-sur-Vienne.

Évaluation et diagnostic partagé

Le renouvellement du Projet Éducatif Territorial s'appuie sur la nécessité de nourrir l'action publique par une écoute active du terrain. En amont de la définition des nouvelles orientations, un travail de réflexion collective, exigeant et transparent, a été mené sur les quatre années écoulées. Cet exercice d'évaluation ne constitue pas une simple formalité administrative, mais le socle indispensable d'un projet de territoire conçu au plus proche des besoins des enfants, des attentes des familles et des réalités professionnelles des partenaires.

Le présent rapport d'évaluation a pour objet le précédent PEDT de la commune du Palais-sur-Vienne après quatre années de mise en œuvre. Cette démarche d'ingénierie sociale vise à mesurer l'efficacité du dispositif au regard de ses deux ambitions centrales : Encourager la réussite scolaire pour tous et favoriser l'éveil des enfants à travers la découverte d'activités culturelles, sportives et scientifiques.

La collecte des données, essentielle pour garantir la continuité éducative, s'est appuyée sur des questionnaires qualitatifs et quantitatifs diffusés auprès des familles, des enfants et des enseignants. Des groupes de travail par tranche d'âge ont été menés avec la présence des agents de la collectivité concernés par le public, des représentants des partenaires institutionnels, des professionnels de l'éducation (directeur d'école, ATSEM, crèche en délégation de service publique...). Pour approfondir certaines thématiques des entretiens ont été réalisés auprès de deux directrices d'école.

C'est l'analyse de ces données qui permet de dégager les ambitions du prochain PEDT en s'appuyant sur les réalités des familles, mais aussi des acteurs pivots de la réussite éducative.

Retour de la consultation

Ce tableau synthétise les retours de la consultation autour de la continuité du parcours des 0 à 17 ans sur le territoire. L'organisation se décline en trois segments d'âge répondant à des enjeux spécifiques. La période de 0 à 3 ans se concentre sur la sécurisation de l'accueil et le soutien à la parentalité. La cohorte des 3 à 11 ans privilégie la qualité du cadre de vie scolaire et périscolaire ainsi que la continuité éducative. Enfin, la tranche des 12 à 17 ans met l'accent sur le développement de l'autonomie, l'engagement citoyen et la diversification de l'offre jeunesse. Ces piliers reposent sur des principes transversaux qui unifient l'ensemble de la démarche, notamment la mobilité, l'accès universel à la culture et au sport, le renforcement des liens institutionnels, la coopération entre les acteurs et la nécessaire distinction entre les temps scolaires et les temps de loisirs.

0-3 ans : L'accompagnement des familles et de la petite enfance	3-11 ans : La continuité et la réussite éducative	12-17 ans : L'autonomie et l'engagement jeunesse
• Valoriser le métier d'assistante maternelle • Respecter les rythmes de l'enfant et d'un apprentissage sans contrainte • Soutenir des parents dans leur rôle de premiers éducateurs	• Réfléchir au bien-être des enfants, à la fatigue importante chez les plus jeunes et au rythme des journées • Aménager des espaces pour favoriser le repos et le droit « de ne rien faire » • Penser la circulation dans les espaces de l'école et du périscolaire • Renforcer le Plan Mercredi	• Apporter une cohérence et renforcer l'offre déjà existante • Développer des stratégies de captation : Aller-vers, lieu dédié... • Accompagner les familles pour favoriser l'autonomie des jeunes

• Élargir les passerelles entre les écoles et les professionnels de la petite enfance • Diversifier les moyens de garde sur la commune	• Mobiliser les familles éloignées des écoles et des services • Promouvoir les créations et activités réaliser sur les temps périscolaires • Préparer la transition écologique : innovation pédagogique, enjeu • Cours Oasis, restauration • Mettre en avant et étoffer l'offre périscolaire • Instaurer une aide aux devoirs pour les enfants de la garderie • Réfléchir l'organisation du dispositif afin d'optimiser l'accompagnement des familles dans l'offre de garde • Continuer les activités qui favorise la curiosité des enfants, et participe à leur engagement en classe. • Renforcer les équipes d'ATSEMS	• Avoir une offre claire et spécifique pour les adolescents • Aménager un lieu dédié • Monter des projets par et pour les jeunes • S'associer à d'autres ACM ou structures (médiathèque) pour porter des événements conjoints : Sportif, e-sport, intercentre • Adapter l'offre aux jeunes : horaires, programmation, adaptabilité, réactivité, communication • Accroître l'engagement des jeunes • Pérenniser la démarche
• Penser la mobilité des familles et des jeunes vers les structures • Continuer et renforcer l'accès au sport et à la culture pour tous • Maintenir et affermir les liens entre les institutions, les équipes et la collectivité • Favoriser le travail de coopération • Distinguer les temps scolaires des temps de loisirs.		

Diagnostic partagé

À l'issue de la phase d'évaluation, une analyse fine des besoins et des attentes a été réalisée. Ce diagnostic identifie la nécessité de décloisonner les parcours éducatifs de 0 à 17 ans. L'enjeu majeur est de renforcer la cohérence entre les acteurs, de soutenir les familles et d'adapter les pratiques aux défis de demain. Cette synthèse fait émerger les thèmes prioritaires suivants :

- **Intégration des enjeux environnementaux** : Mobiliser les espaces naturels et les nouvelles infrastructures (Cour Oasis) comme leviers d'apprentissage au développement durable.
- **Modernisation de la relation aux familles** : Simplifier les parcours administratifs, diversifier les canaux de communication et proposer des temps de partage parents-enfants.
- **Valorisation de l'engagement citoyen** : Créer des dispositifs de reconnaissance et d'implication des enfants et des adolescents dans la vie locale et les projets d'intérêt général (commémoration, CME, clean walk...).
- **Promotion de l'autonomie et de la participation** : Répondre à la volonté des enfants et des jeunes d'être acteurs de leurs loisirs et de s'impliquer dans les processus de décision.
- **Préservation du bien-être et des rythmes** : Prendre en compte la fatigue des publics pour adapter l'organisation des temps de repos et les charges liées à la scolarité.

- **Renforcement de la continuité pédagogique** : Identifier les points de rupture entre les cycles (petite enfance, école, collège) et harmoniser les échanges entre les acteurs scolaires et périscolaires.

Orientations Stratégiques

Le Projet Éducatif Territorial 2026-2030 ne constitue pas une simple reconduction de l'offre existante. Il est le fruit d'un diagnostic partagé mettant en lumière des besoins structurants pour le territoire et s'articule autour de quatre piliers stratégiques. Ces orientations traduisent la volonté de bâtir un parcours éducatif cohérent, émancipateur et durable, formant une réponse aux enjeux identifiés.

Le projet s'organise autour des priorités suivantes :

- **Consolider le parcours éducatif de 0 à 17 ans** : L'objectif est de garantir une continuité réelle dans le parcours de l'enfant en renforçant les passerelles entre les cycles (petite enfance, école, collège) et en harmonisant les échanges entre les acteurs éducatifs.
- **Donner au jeune le pouvoir d'agir** : Cette orientation vise à favoriser l'engagement citoyen et l'autonomie des 11-17 ans, en les plaçant au cœur de la conception et de la réalisation de projets qui leur sont dédiés.
- **Accompagner la transition et éduquer au monde de demain** : Ce pilier place la transition écologique au centre des apprentissages, en mobilisant les espaces naturels et les infrastructures communales comme leviers pédagogiques pour une consommation et une gestion durable.
- **Renforcer le lien parent-enfant par un service moderne** : La finalité est d'adapter l'offre de service aux réalités des familles modernes, par une simplification des démarches administratives, une amélioration de la lisibilité de l'offre et un soutien actif à la parentalité.

Ces quatre axes constituent le socle opérationnel de la politique éducative locale. Ils serviront de cadre de référence à l'élaboration et au suivi des fiches actions pour la période 2026-2030, assurant ainsi une dynamique de pilotage cohérente, ajustée aux réalités de terrain et aux évolutions du territoire.

Axes du PEDT et objectifs généraux

Axe 1 : Consolider le parcours éducatif de 0 à 17 ans

La question du bien-être des enfants s'impose aujourd'hui comme un enjeu central des politiques éducatives et cette inquiétude est également ressortie des différents temps d'analyse. Les travaux du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge [HCFEA] soulignent l'importance de développer une approche préventive fondée sur la qualité et la coordination des services à l'échelle du bassin de vie. Leur préconisation repose sur un « triple continuum » de ressources accessibles à tous les âges, visant à éviter les ruptures de parcours et à accompagner chaque enfant de manière cohérente et sécurisante.

Dans cette perspective, l'attention portée à la qualité affective, éducative et sociale des environnements d'accueil apparaît déterminante. Elle contribue à prévenir les troubles du lien entre l'enfant et son entourage, tout en favorisant une meilleure adaptation entre les sphères familiale, scolaire et sociale. Garantir aux enfants la présence d'adultes fiables et repérables, à chaque étape de leur développement, constitue ainsi un socle essentiel pour leur construction personnelle et leur accès progressif à l'autonomie.

Cela suppose également de veiller à un équilibre respectueux des besoins fondamentaux de l'enfant, entre temps de repos, apprentissages, activités physiques, loisirs et temps libre, dont la valeur éducative est aujourd'hui pleinement reconnue.

Le parcours éducatif, entendu comme un ensemble structuré, progressif et continu d'expériences éducatives, scolaires, périscolaires et extrascolaires, invite à dépasser les logiques de fragmentation. Sur le territoire, la richesse des offres proposées aux enfants et aux familles constitue un atout majeur. L'enjeu est désormais de les articuler dans une vision globale et cohérente des temps de l'enfant, afin de garantir la continuité de son parcours et de placer son bien-être et son épanouissement au cœur de chaque action.

Bien-être et épanouissement de l'enfant : Assurer un environnement de développement sain et serein

1. Utilisation des espaces

- 1.1. Aménagement des espaces dans les ERP accueillant des mineurs
- 1.2. Acquérir du matériel d'aménagement mobile visant à améliorer le confort (coussins déhoussables, tapis, paravents) afin de moduler les espaces et de favoriser une organisation respectueuse du rythme de l'enfant.
- 1.3. Différencier des zones de repos, d'activité et de temps libre
- 1.4. Investissement des infrastructures existantes de la collectivité
- 1.5. Encourager et faciliter les sorties dans les parcs, gymnases et aires de jeux de la commune (Plan Mercredi, REEAP, RPE)

2. Respect des rythmes de l'enfant

- 2.1. Harmoniser les pratiques dans la mise en place des temps de repos selon les tranches d'âge.
- 2.2. Rendre les temps périscolaires plus souples pour permettre aux enfants de se réguler.
- 2.3. Prise en compte des rythmes et besoins physiologiques des enfants dans la mise en œuvre du Plan Mercredi

3. Soutien en faveur de la coopération entre professionnels de l'enfance et de la jeunesse :

- 3.1. Réflexion et travail collectifs sur l'occupation des espaces.
- 3.2. Mise en œuvre de groupes de travail pluridisciplinaires au service du bien-être des enfants.
- 3.3. Améliorer et faciliter les transmissions dans la prise en charge de l'enfant.
- 3.4. Pérenniser le travail partenarial avec les groupes scolaires.

4. Accès à la culture et au sport

- 4.1. Coordonner et mettre en valeur les actions transversales avec le Centre Culturel J. Ferrat, le service des sports et l'école de musique.
- 4.2. Diversifier l'offre sportive dans les différentes propositions faites aux enfants
- 4.3. Accompagner et développer les actions d'éducation artistiques et culturelles
- 4.4. Labellisation et déploiement du Plan Mercredi

Axe 2 : Donner aux jeunes le pouvoir d'agir

L'absence d'établissement du second degré au Palais-sur-Vienne induit une rupture de proximité, provoquant un désengagement progressif des 11-17 ans vis-à-vis de l'offre municipale. La mobilisation de ce public est plus compliquée, alors même qu'elle correspond à une période charnière du développement individuel. Cet âge critique se caractérise par des besoins spécifiques : quête d'autonomie, construction de l'identité, besoin d'expériences nouvelles et de reconnaissance.

Face à ce constat, il apparaît essentiel de repenser l'action éducative en direction des jeunes afin de leur proposer une offre adaptée, attractive et en cohérence avec leurs attentes. Cela passe notamment par le développement de projets innovants et engageants (séjours, activités sportives, pratiques culturelles ou numériques), mais également par la mise en place de stratégies de « captation » permettant de maintenir le lien avec ces publics et de favoriser leur implication.

Plus largement, la politique éducative en faveur de la jeunesse s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement vers l'autonomie. Elle mobilise différents leviers (éducation, mobilité, engagement citoyen) dans une perspective de réduction des inégalités sociales et territoriales. Favoriser cette autonomie implique de reconnaître les jeunes comme des acteurs à part entière de leur parcours.

Comme le souligne Yann Le Bossé³, « le développement du Pouvoir d'Agir, c'est la capacité de passer du sentiment d'impuissance à la possibilité d'agir sur ce qui compte pour soi ». Dans cette logique, les jeunes ne doivent pas être considérés comme de simples bénéficiaires d'actions, mais comme des ressources pour le territoire. Leur participation active à la vie locale constitue un levier essentiel pour renforcer leur engagement, valoriser leurs compétences et contribuer au dynamisme de la commune.

Ainsi, l'enjeu pour la collectivité est double : maintenir un lien constant avec ces jeunes et accompagner les équipes éducatives dans la construction d'une offre cohérente, lisible et adaptée à l'échelle du territoire.

Encourager l'esprit critique, l'autonomie et l'engagement citoyen de l'enfance à l'adolescence.

1. Favoriser l'engagement citoyen et la participation

- 1.1. Pérenniser et faire évoluer les instances
- 1.2. Maintenir et renforcer le Conseil Municipal des Enfants [CME] comme lieu d'apprentissage de la démocratie.
- 1.3. Associer les jeunes (11-17 ans) à la conception et à l'organisation de certaines animations ou projets locaux
- 1.4. Valoriser la parole et encourager la participation citoyenne des enfants et des jeunes

2. Valoriser les compétences et les réussites

- 2.1. Organiser des temps de restitution réguliers (expositions au Centre Ferrat, démonstrations sportives) où les enfants présentent leurs projets aux parents.
- 2.2. Développer les actions multimédias comme levier de lien social et de valorisation des compétences.

³ Professeur titulaire au département des fondements et pratiques en éducation de l'université Laval à Québec

3. Accompagner vers l'autonomie et l'initiative

- 3.1. Soutenir les projets initiés par les jeunes
- 3.2. Mettre à disposition des espaces et des temps dédiés permettant aux jeunes de proposer, construire et mettre en œuvre des projets collectifs au sein de la commune.
- 3.3. Penser la communication pour les 11-17 ans

Axe 3 : Accompagner la transition : éduquer au monde de demain

Face aux enjeux croissants liés au changement climatique et à la transition écologique, les collectivités locales ont un rôle structurant à jouer dans la formation des citoyens de demain. L'éducation à l'environnement et au développement durable ne se limite plus qu'à des actions ponctuelles : elle s'inscrit désormais dans une approche globale, articulant aménagement des espaces, pratiques quotidiennes et démarches pédagogiques. Accompagner cette transition consiste ainsi à donner aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des repères pour comprendre le monde qui les entoure, tout en leur permettant d'agir concrètement à leur échelle.

La commune du Palais-sur-Vienne a engagé un plan global d'accompagnement à la transition écologique, permettant de repenser les espaces éducatifs (scolaires, périscolaires et publics) afin de mieux les adapter aux évolutions climatiques. Dans la continuité de cette démarche, elle intègre désormais ses politiques d'aménagement et de restauration comme de véritables supports d'apprentissage et de sensibilisation. Les cours d'école, les espaces de restauration, les bâtiments ainsi que les espaces naturels deviennent ainsi des lieux contribuant à la fois au bien-être des enfants et à leur découverte de l'environnement.

L'enjeu pour la collectivité est d'inscrire la transition écologique dans une démarche éducative cohérente à l'échelle du territoire. En croisant les politiques publiques environnementales et éducatives, il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes de se construire progressivement comme citoyens attentifs à leur environnement, capables de comprendre les enjeux et d'adopter des pratiques responsables au quotidien.

Faire du Palais-sur-Vienne un territoire où enfants et jeunes deviennent des écocitoyens actifs, en intégrant les enjeux climatiques dans l'aménagement des espaces et dans les pratiques du quotidien.

1. Repenser les espaces de vie pour les adapter aux enjeux climatiques

1.1 Poursuivre l'adaptation des espaces scolaires :

- 1.1.1 Maintenir les investissements engagés dans les écoles afin de consolider les aménagements favorisant l'adaptation au changement climatique (végétalisation, zones d'ombre, sols adaptés, cours).
- 1.1.2 Enrichir les aménagements extérieurs par des espaces favorisant la découverte et l'exploration (parcours sensoriels, espaces nature, supports pédagogiques en extérieur).

1.2 Améliorer le confort dans les espaces intérieurs :

- 1.2.1 Poursuivre l'adaptation des bâtiments scolaires face aux épisodes de chaleur en renforçant les équipements et aménagements favorisant le confort thermique (rideaux adaptés, brasseurs d'air, dispositifs limitant l'entrée de chaleur).
- 1.2.2 Poursuivre les actions visant à améliorer le confort des enfants et des équipes dans les bâtiments (réduction des nuisances sonores, amélioration des conditions d'accueil dans les espaces partagés).

2. Éduquer à travers l'action pour promouvoir une consommation durable

2.1. Alimentation et circuits courts :

- 2.1.1. Renforcer la part du bio et du local dans la restauration scolaire et les goûters du périscolaire.

2.1.2. Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et de pesées de déchets.

2.2. Gestion des ressources et biodiversité :

2.2.1. Installer des potagers pédagogiques ou des hôtels à insectes sur chaque site scolaire, entretenus par les enfants et les jeunes

2.2.2. Généraliser le tri sélectif et le compostage dans toutes les structures accueillant les 0-17 ans.

3. Aménager et valoriser les espaces publics comme lieux d'épanouissement naturels

3.1. Favoriser la biodiversité urbaine partagée :

3.1.1. Créer des zones de gestion différenciée (herbes hautes, prairies fleuries) dans les écoles et jardins publics, expliquées par des supports pédagogiques pour que les jeunes comprennent l'utilité du non-fauchage.

3.1.2. Créer des parcours ludiques et pédagogiques dans les parcs :

3.1.2.1. Installer une signalétique adaptée aux enfants (hauteur, illustrations) dans les parcs de la ville pour expliquer la faune et la flore locales.

3.1.2.2. Intégrer des structures de jeux en bois ou des zones de "jeu libre" (troncs d'arbres, buttes de terre) qui favorisent la motricité et le contact avec les éléments naturels.

Axe 4 : L'accompagnement au service du lien parent / enfant

L'accompagnement à la parentalité constitue aujourd'hui un enjeu central des politiques publiques éducatives et sociales. Dans un contexte d'évolution des structures familiales, de diversification des modèles éducatifs et de questionnements croissants des parents, il apparaît essentiel de proposer des espaces ressources accessibles, bienveillants et adaptés aux réalités des familles.

Ces réflexions reposent sur un principe fondamental : reconnaître et valoriser les parents comme les premiers éducateurs de leurs enfants. Il ne s'agit pas de « faire à leur place », mais de les accompagner dans leur cheminement, en s'appuyant sur leurs ressources, leurs expériences et leurs capacités d'agir. Cette approche, centrée sur la participation active des parents, vise à restaurer la confiance, à favoriser l'entraide entre pairs et à créer du lien social au sein du territoire.

Les services de la collectivité contribuent à répondre aux enjeux en matière de prévention, de soutien à la fonction parentale et de réduction des inégalités, tout en renforçant la proximité et l'accessibilité des actions proposées.

Comme le souligne le sociologue François de Singly, « être parent aujourd'hui suppose de construire ses propres repères dans un contexte moins normatif », ce qui rend d'autant plus nécessaire l'existence et la diversification de l'accompagnement des familles. Ainsi, soutenir la parentalité revient à créer les conditions permettant aux parents d'exercer pleinement leur rôle éducatif, tout en reconnaissant leur légitimité et leur place au cœur des politiques éducatives locales.

Dans ce cadre, l'enjeu pour la collectivité est de structurer une offre lisible, coordonnée et accessible à tous les parents, répondant à leur réalité, en s'appuyant sur les dispositifs existants et en développant des actions innovantes favorisant leur participation active.

Adapter le service public aux réalités des familles modernes et renforcer le rôle des parents comme partenaires de la réussite éducative de l'enfant.

1. Accompagnement des parents

- 1.1. Faciliter l'équilibre entre vie familiale et professionnelle pour les parents
- 1.2. Accompagner les transitions et les préoccupations éducatives (soutien à la première rentrée, passerelle)
- 1.3. Renouveler et pérenniser le projet du Lieu d'Accueil Parent Enfant et du Réseau d'Écoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents [LAEP et REAAP]
- 1.4. Développer des actions autour de la parentalité en lien avec les enjeux du numérique.

2. Améliorer la lisibilité de l'offre et la communication

- 2.1. Pérennisation et renforcement du Guichet Unique
- 2.2. Valorisation du métier d'Assistante Maternelle
- 2.3. Renforcer et adapter la communication de l'ensemble de l'offre pour les 0-17 ans auprès des familles de la commune

3. Adapter le service public aux réalités des familles

- 3.1. Mise en œuvre d'un temps dédié à l'aide aux devoirs
 - 3.1.1. Répondre à la demande des familles en mettant en place un temps d'aide aux devoirs encadré au sein de chaque groupe scolaire
 - 3.1.2. Garantir que ce temps se déroule dans une salle dédiée et calme avec un encadrement permettant aux enfants de s'avancer dans leurs leçons de manière sereine avant de retrouver leur famille
- 3.2. Diversifier l'offre d'accueil collectif
- 3.3. Réflexion collective sur l'évolution des modalités d'accès aux différents services

Dynamique de mise en œuvre

Suivi et gouvernance du PEDT

Le pilotage du Projet Éducatif Territorial [PEDT] repose sur une instance dédiée, le Comité de Pilotage [COPIL], garant de la cohérence et de la mise en œuvre des ambitions définies. Cette instance pluridisciplinaire rassemble les élus, les services municipaux, les représentants de l'Éducation Nationale, les associations partenaires et les représentants des parents d'élèves, assurant une vision transversale et réactive face aux enjeux identifiés.

Dans le cadre de la labellisation Plan mercredi, le COPIL veille au respect de la charte qualité, assurant que l'offre du mercredi demeure un prolongement cohérent et enrichissant du temps scolaire pour l'ensemble des enfants.

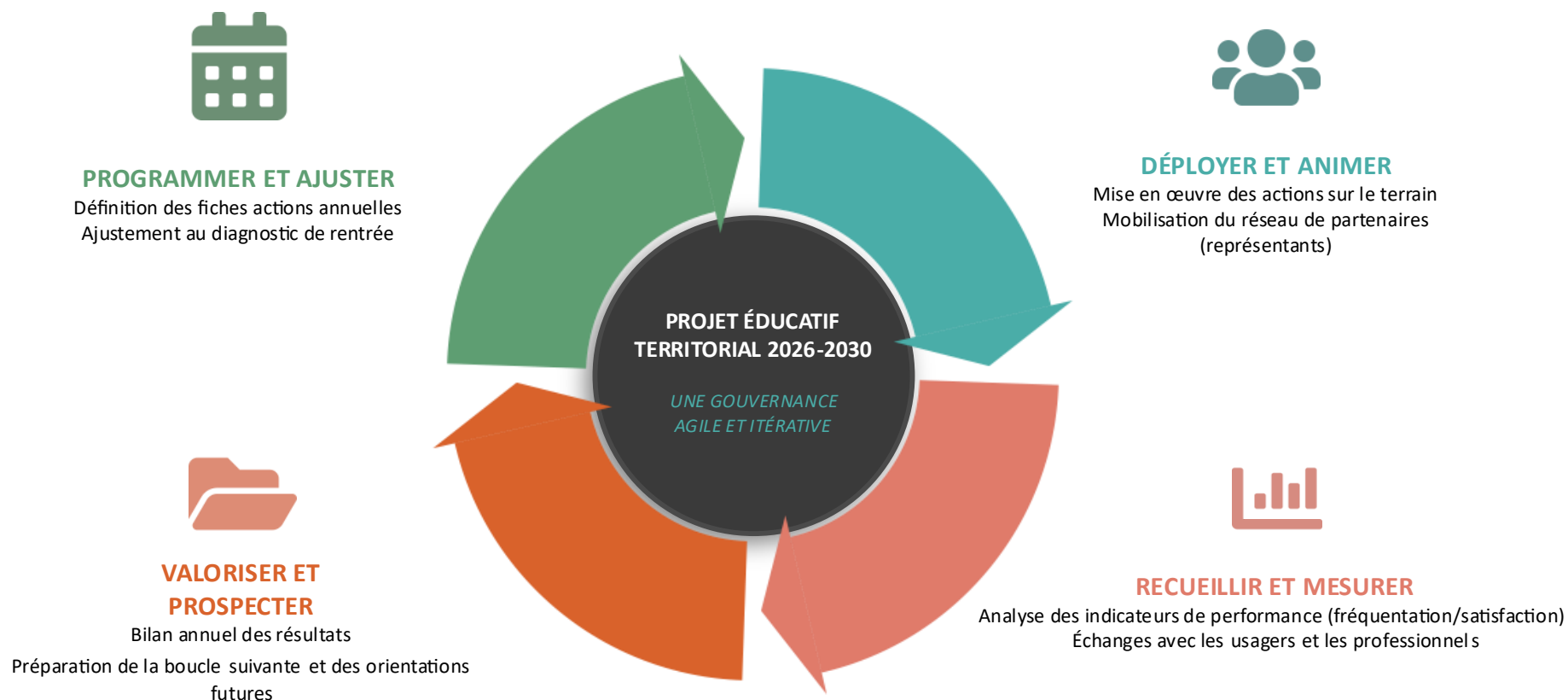
La définition des actions prioritaires s'inscrit dans un processus annuel concerté. Sur la base des expertises et des réalités de terrain remontées par les services de la Ville, la Commission Enfance Jeunesse Scolarité préconise les interventions à mener. Ces orientations sont ensuite soumises à la validation du COPIL, garant de la cohérence globale du projet.

Pour chaque action retenue, une fiche action dédiée est formalisée. Ce document opérationnel précise la méthode de mise en œuvre, les moyens alloués, ainsi que le portage technique (pilote). L'évaluation de ces actions repose sur des indicateurs choisis en fonction de la nature et de l'échéance de chaque projet. Le pilotage privilégie ainsi une approche mixte, alliant données quantitatives (taux de fréquentation, indicateurs financiers) et retours qualitatifs (appréciation des usagers, bien-être), afin de refléter l'impact éducatif.

Cette démarche vise à garantir un haut niveau de transparence afin de renforcer la confiance des citoyens dans l'action publique. La structuration en quatre phases clés permet une évaluation itérative et une restitution annuelle des actions. Cette communication régulière permet de rendre compte aux citoyens des progrès accomplis, renforçant la confiance dans le projet et assurant sa dynamique participative. En fin de cycle, l'ensemble des données collectées constituera le socle de réflexion pour les orientations futures, inscrivant durablement la politique éducative du Palais-sur-Vienne dans une perspective de long terme.

LA DYNAMIQUE DE MISE EN ŒUVRE ET CYCLE DU PROJET

Cycle annuel de l'amélioration continue (2026-2030)



ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableau fonctionnement des groupes scolaires

Jean GIRAUDOUX maternelle et élémentaire					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Garderie périscolaire payante -Arrivée du transport scolaire à 8h55		Accueil de loisirs Jean GIRAUDOUX pour les enfants inscrits <u>Journée :</u> 7h30-18h30 avec repas et gouter (obligatoire) <u>Matinée :</u> Sans repas : 7h30-12h00 Avec Repas : 7h30-13h30 <u>Après-midi</u> Avec repas: 12h00-18h30 Sans repas : 13h30-18h30	Garderie périscolaire payante -Arrivée du transport scolaire à 8h55	
9h00*	Temps scolaire 3h			Temps scolaire 3h	
12h00	Interclasse (1h30) -restauration scolaire			Interclasse (1h30) -restauration scolaire	
13h30*	Temps scolaire 3h			Temps scolaire 3h	
16h30	-Départ du transport scolaire à 17h10 Garderie périscolaire payante			-Départ du transport scolaire à 17h10 Garderie périscolaire payante	
17h00					
18h30					

*Ouverture des portes 10 minutes avant (responsabilité des enseignants)

Jules FERRY maternelle et élémentaire				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie périscolaire payante -Arrivée du transport scolaire à 8h40		Accueil de loisirs Jean GIRAUDOUX pour les enfants inscrits <u>Journée :</u> 7h30-18h30 avec repas (obligatoire) <u>Matinée :</u> Sans repas : 7h30-12h00 Avec Repas : 7h30-13h30 <u>Après-midi</u> Avec repas: 12h00-18h30 Sans repas : 13h30-18h30	Garderie périscolaire payante -Arrivée du transport scolaire à 8h40	
Temps scolaire 3h15			Temps scolaire 3h15	
Interclasse (1h30) -restauration scolaire			Interclasse (1h30) -restauration scolaire	
Temps scolaire 2h45			Temps scolaire 2h45	
Garderie périscolaire payante -Départ du transport scolaire à 16h50			Garderie périscolaire payante -Départ du transport scolaire à 16h50.	
Aristide BRIAND Maternelle et élémentaire				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie périscolaire payante -Arrivée du transport scolaire à 8h20		Accueil de loisirs Jean GIRAUDOUX pour les enfants inscrits <u>Journée :</u> 7h30-18h30 avec repas (obligatoire) <u>Matinée :</u> Sans repas : 7h30-12h00 Avec Repas : 7h30-13h30 <u>Après-midi</u> Avec repas: 12h00-18h30 Sans repas : 13h30-18h30	Garderie périscolaire payante -Arrivée du transport scolaire à 8h20	
Temps scolaire 3h15			Temps scolaire 3h15	
Interclasse (1h50) -restauration scolaire			Interclasse (1h50) -restauration scolaire	
Temps scolaire 2h45			Temps scolaire 2h45	
Garderie périscolaire payante -Départ du transport scolaire à 16h25			Garderie périscolaire payante -Départ du transport scolaire à 16h25	

*Ouverture des portes 10 minutes avant (responsabilité des enseignants)

ANNEXE 2 : Délibérations (tarifs garderies, cantine & ALSH...)



LE PALAIS
SUR VIENNE

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DELIBERATION N° 66/2026

Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - année scolaire 2026-2027

Le 26 mai deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2026

Membres en exercice	29
Présents	24
Représentés	5
Nombre de Votants	29
Pour	28
Contre	/
Abstention	1

Présents : M. Ludovic GERAUDIE – Mme Christine DESMAISONS – M. Richard RATINAUD – Mme Valérie GILLET – M. Grégory BOUCHEREAU – Mme Corinne JUST – M. Sylvain BONGRAND – Mme Jade BOUCHARD-DESPOIT – M. Philippe POUGET – M. Jean-Marie TEXONNIERE – Mme Zoubida ZEMANI – M. Jean Michel PLUMART – M. Stéphane MAIZOU – M. Abdelaaziz FACIL – Mme Sandrine GUILMIN – Mme Valérie CHATENET – M. Denis LASNE – M. Christophe BARBE – Mme Aurélie LE HYARIC – Mme Rachel CASTETS – Mme Aline VANDENBERGHE – Mme Sophie DEGOT BELHOMME – M. Damien PETIT – M. Tom BAFFOUR

Représentés : M. Thierry LORCIN par M. Jean-Marie TEXONNIERE
Mme Nathalie PEROLES par Mme Valérie GILLET
M. Sébastien FEIPPEL par M. Sylvain BONGRAND
Mme Elodie BRANDY par M. Grégory BOUCHEREAU
Mme Sophie FEYDI par Mme Aurélie LE HYARIC

Monsieur Grégory BOUCHEREAU a été élu secrétaire de séance

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2026/2027, soit de la rentrée scolaire 2026 à la fin des vacances scolaires d'été 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 pour et 1 abstention,

DECIDE DE

- APPLIQUER les tarifs ALSH ci-dessous pour l'année 2026/2027 :

	TARIFS COMMUNE* 2026/2027		
QF	Tarif journée + repas	Tarif demi-journée + repas	Tarif demi-journée sans repas
< 1000	12,00 €	8,00 €	6,00 €
1001 < 1200	13,00 €	9,00 €	6,50 €
1201 < 1600	14,00 €	10,00 €	7,00 €
> 1601	16,00 €	13,00 €	9,00 €

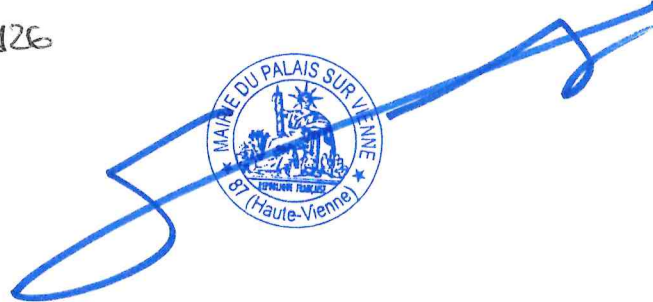
	TARIFS HORS COMMUNE 2026/2027		
QF	Tarif journée + repas	Tarif demi-journée + repas	Tarif demi-journée sans repas
< 1000	24,00 €	16,00 €	12,00 €
1001 < 1200	26,00 €	18,00 €	13,00 €
1201 < 1600	28,00 €	20,00 €	14,00 €
> 1601	33,00 €	26,00 €	18,00 €

**Le tarif commune = adresse fiscale au Palais (domiciliation). Si 1 des 2 parents dispose d'une adresse fiscale au Palais (ex : séparation), l'enfant bénéficie du tarif « commune ».*

Dépassement d'horaire	par 1/4 d'heure entamé à compter de 18h30
	5,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 27/05/2026
Le Maire,
Ludovic GERAUDIE

Transmis à la Préfecture le : 29/05/26
Publié le : 29/05/26



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 662026

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : Tarifs ALSH 2026-2027

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 29/05/2026

Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 66 - Tarifs ALSH 2026-2027.docx.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260526-662026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/05/2026



LE PALAIS
SUR VIENNE

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DELIBERATION N° 69/2026

Tarifs Restaurant Scolaire – Année scolaire 2026/2027

Le 26 mai deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2026

Membres en exercice	29
Présents	24
Représentés	5
Nombre de Votants	29
Pour	25
Contre	/
Abstention	4

Présents : M. Ludovic GERAUDIE – Mme Christine DESMAISONS – M. Richard RATINAUD – Mme Valérie GILLET – M. Grégory BOUCHEREAU – Mme Corinne JUST – M. Sylvain BONGRAND – Mme Jade BOUCHARDESPORT – M. Philippe POUGET – M. Jean-Marie TEXONNIERE – Mme Zoubida ZEMANI – M. Jean Michel PLUMART – M. Stéphane MAIZOU – M. Abdelaaziz FACIL – Mme Sandrine GUILMIN – Mme Valérie CHATENET – M. Denis LASNE – M. Christophe BARBE – Mme Aurélie LE HYARIC – Mme Rachel CASTETS – Mme Aline VANDENBERGHE – Mme Sophie DEGOT BELHOMME – M. Damien PETIT – M. Tom BAFFOUR

Représentés : M. Thierry LORCIN par M. Jean-Marie TEXONNIERE
Mme Nathalie PEROLES par Mme Valérie GILLET
M. Sébastien FEIPPEL par M. Sylvain BONGRAND
Mme Elodie BRANDY par M. Grégory BOUCHEREAU
Mme Sophie FEYDI par Mme Aurélie LE HYARIC

Monsieur Grégory BOUCHEREAU a été élu secrétaire de séance

Depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro maximum.

Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines des écoles maternelles et primaires.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs ci-dessous à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 25 pour et 4 abstentions,

DECIDE DE

- **APPLIQUER** les tarifs pour la Restauration Scolaire à pour l'année scolaire 2026/2027 selon les modalités ci-dessous :

TARIFS COMMUNE 2026/2027	
QF	Tarif par repas
< 1000	0,99 €
1001 < 1600	2,70 €
> 1601	3,70 €
Repas non réservé	6,00 €

TARIFS HORS COMMUNE 2026/2027	
Repas réservé	6,00 €
Repas non réservé	9,20 €

TARIFS ADULTES	TARIFS 2026/2027
Repas	7,00 €

***Le tarif commune = adresse fiscale au Palais (domiciliation). Si 1 des 2 parents dispose d'une adresse fiscale au Palais (ex : séparation), l'enfant bénéficie du tarif « commune ».**

Une facturation forfaitaire de 15€ sera émise en fin d'année en cas de facture inférieure.

Un dégrèvement pourra être appliqué en cas d'absence sur justificatif médical fourni dans les 48h

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 27/05/2026

Le Maire,

Ludovic GERAUDIE

Transmis à la Préfecture le : 29/05/26
Publié le : 29/05/26



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 692026 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : Tarifs restauration scolaire 2026-2027

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 29/05/2026 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 69 - Tarifs restauration scolaire 2026-2027.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260526-692026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/05/2026



LE PALAIS
SUR VIENNE

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

DELIBERATION N° 79/2026

Mise en place du Projet Éducatif Territorial 2026-2030

Le 26 mai deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2026

Membres en exercice	29
Présents	24
Représentés	5
Nombre de Votants	29
Pour	29
Contre	/
Abstention	/

Présents : M. Ludovic GERAUDIE – Mme Christine DESMAISONS – M. Richard RATINAUD – Mme Valérie GILLET – M. Grégory BOUCHEREAU – Mme Corinne JUST – M. Sylvain BONGRAND – Mme Jade BOUCHARD-DESPOIT – M. Philippe POUGET – M. Jean-Marie TEXONNIERE – Mme Zoubida ZEMANI – M. Jean Michel PLUMART – M. Stéphane MAIZOU – M. Abdelaziz FACIL – Mme Sandrine GUILMIN – Mme Valérie CHATENET – M. Denis LASNE – M. Christophe BARBE – Mme Aurélie LE HYARIC – Mme Rachel CASTETS – Mme Aline VANDENBERGHE – Mme Sophie DEGOT BELHOMME – M. Damien PETIT – M. Tom BAFFOUR

Représentés : M. Thierry LORCIN par M. Jean-Marie TEXONNIERE
Mme Nathalie PEROLEs par Mme Valérie GILLET
M. Sébastien FEIPPEL par M. Sylvain BONGRAND
Mme Elodie BRANDY par M. Grégory BOUCHEREAU
Mme Sophie FEYDI par Mme Aurélie LE HYARIC

Monsieur Grégory BOUCHEREAU a été élu secrétaire de séance

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) constitue le cadre fédérateur de la politique éducative de la Ville du Palais-sur-Vienne. Le précédent PEDT arrivant à échéance, la collectivité a engagé une démarche de renouvellement fondée sur un diagnostic approfondi et une large concertation associant l'ensemble des acteurs concernés : élus, services municipaux, Éducation nationale, parents d'élèves, enfants et partenaires associatifs.

Le PEDT 2026-2030 structure l'action éducative de la commune autour de quatre axes :

1. Consolider le parcours éducatif des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans ;
2. Donner le pouvoir d'agir aux jeunes ;
3. Accompagner les transitions et éduquer au monde de demain ;
4. L'accompagnement au service du lien parent-enfant.

La Ville, organisée sur un rythme scolaire de 4 jours, réaffirme sa volonté d'adosser son offre périscolaire du mercredi au dispositif national « Plan Mercredi ». Cette labellisation garantit une cohérence éducative renforcée et permet l'éligibilité de la commune à des financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La mise en œuvre de ce PEDT repose sur une programmation annuelle : les actions prioritaires sont préconisées par la Commission Enfance Jeunesse Scolarité, sur la base des réalités de terrain, avant validation par le Comité de Pilotage (COPIL). Chaque action fait l'objet d'une fiche méthodologique précisant les moyens et les pilotes, ainsi que des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Projet Éducatif Territorial 2026-2030 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre relative au PEDT et au Plan Mercredi avec les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **APPROUVER** le Projet Éducatif Territorial 2026-2030 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre relative au PEDT et au Plan Mercredi avec les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 27/05/2026

Le Maire,

Ludovic GERAUDIE

Transmis à la Préfecture le : 29/05/26
Publié le : 29/05/26 .



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 792026 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/05/2026

Objet : Mise en place du PEDT 2026-2030

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Enseignement

Date de télétransmission : 29/05/2026 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 79 - Mise en place du PEDT 2026-2030.pdf

Annexes :

1 - 05 - Projet Éducatif Territorial 2026-2030_VF.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20260526-792026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/05/2026

ANNEXE 3 : Organisation Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Plan Mercredi

Heures	Intitulés
7h30 – 9h30	Temps d'accueil
8h15 – 8h30	Collation
9h30 – 11h55	Activités (-6 ans et + de 6 ans) Suivant les thématiques du Plan Mercredi
11h30 – 12h00	Rangement, passage aux toilettes, lavage des mains (en échelonné)
11h45 – 13h00	Repas avec les enfants
13h00 – 13h45	Temps calme pour tous les enfants 13h30 début sieste échelonnée (3 – 4 ans)
13h45 – 16h00	Activités par groupe (-6 ans et + de 6 ans) Échange avec les enfants sur la journée
16h00 – 16h30	Goûter Passage aux toilettes, lavage des mains
16h30 – 18h30	Temps d'accueil Départ échelonné

Plan Mercredi

Ville du Palais-sur-Vienne

Porteur du projet

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE PORTEUSE DU PROJET : Mairie du Palais sur Vienne

DURÉE DU PROJET : 2026-2030

NOM DES CORRESPONDANTS : Lotfi AMRANE, Béatrice LEQUERTIER

SERVICE : Direction, Pôle Enfance, Jeunesse et Scolarité

ADRESSE : 20, rue Jules Ferry, 87410 le Palais sur Vienne

CONTACT : enfance@lepalaissurvienne.fr - 05 55 04 34 02

Territoire et Écoles concernées :

La ville du Palais sur Vienne compte en avril 2026, 479 élèves de 3 à 11 ans. Ils sont répartis entre les trois groupes scolaires de la commune. Une carte scolaire permet de répartir les élèves sur les différentes écoles. Les inscriptions sont effectuées en fonction de l'année de naissance de l'enfant à scolariser.

Les trois groupes scolaires accueillent 4 écoles :

La maternelle Jean Giraudoux - 58 élèves, 3 classes
57, Avenue Aristide Briand, 87410 Le Palais-sur-Vienne

L'élémentaire Jean Giraudoux - 110 élèves, 5 classes
57, Avenue Aristide Briand, 87410 Le Palais-sur-Vienne

Le groupe scolaire Jules Ferry - 70 maternelles et 114 élémentaires, 6 classes
10, Allée du Stade, 87410 Le Palais-sur-Vienne

Le groupe scolaire Aristide Briand – 49 maternelles et 127 élémentaires, 8 classes
29, Avenue Aristide Briand, 87410 Le Palais-sur-Vienne

Pilotage et coordination

Le pilotage et la coordination des actions du Plan Mercredi sont détaillés dans le Projet Éducatif Territorial fourni avec ce présent document.

Le PEDT a fait l'objet d'une concertation auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire et un diagnostic partagé a permis l'élaboration de ce nouveau PEDT. Le PEDT, comme le Plan Mercredi fera l'objet d'une présentation auprès des acteurs et partenaires afin de les mobiliser et d'assurer un suivi cohérent des actions.

Un bilan et une évaluation de chaque action sera menée et le bilan d'activité sera présenté lors du Comité de Pilotage annuel (cf : PEDT).

Une infographie sera réfléchie afin d'informer les familles des propositions portées par la ville pour l'enfance et la jeunesse de son territoire.

Objectifs et moyens

Les partenaires

Le Plan mercredi permet une synergie entre les différents services de l'Etat, la CAF, les services de la collectivité mais également les différentes associations à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique de son territoire d'action.

Suite au diagnostic mené pour concevoir le PEDT, un état des lieux des partenaires éducatifs a pu être mené. Les services du Pôle Enfance, Jeunesse et Scolarité travaillent en transversalité avec les services de l'animation du territoire notamment la médiathèque, le pôle multimédia, le service des sports.

La volonté d'approfondir les projets communs et de créer de nouvelles passerelles est ressorti sur les thématiques artistique et culturelles, comme avec les écoles de musiques, de danse et de théâtre de la commune.

La ville du Palais sur Vienne a un tissu associatif riche et le Plan Mercredi encourage les partenariats avec les différentes associations, favorisant les échanges de savoir-faire et la transmission auprès des jeunes.

Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques ont pour intérêt de défendre les droits des enfants d'accès à l'éducation, aux loisirs (culturel, sportif, scientifique, artistiques...), à la prise en compte de son bien-être et à son apprentissage citoyen dans les meilleures conditions. Pour répondre aux enjeux de la charte qualité, la Ville s'engage à respecter les objectifs suivants :

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
3. Mise en valeur de la richesse du territoire
4. Développement d'activités éducatives de qualité

Locaux et installations utilisés

	ALSH (Mercredi et Vacances)	Mairie (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Adresse	57 avenue Jean Giraudoux 87410 Le Palais Sur Vienne	20 rue Jules Ferry 87410 Le Palais Sur Vienne
Mail	alsh@lepalaissurvienn.fr	
Numéro	06.71.52.76.13 / 06.12.26.45.18	05.55.04.34.01 / 05.55.04.34.04



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement [ALSH] est implanté dans le groupe scolaire Jean Giraudoux, situé au 57, Avenue Jean Giraudou, 87410 Palais sur Vienne. Les locaux sont partagés avec l'école primaire et maternelle. Des espaces communs ont été défini, une salle est utilisée pour le groupe des plus de 6 ans côté élémentaire et les maternelles bénéficient d'accès au hall, à la salle de sieste et aux sanitaires. Ces équipements sont adaptés aux besoins des jeunes enfants.

Les enfants de l'ALSH ont également un accès aux différents équipements sportifs et de loisirs de la commune : Au abords immédiat du site et accessible à pied, ils ont accès aux City stade pour les activités sportives et aires de jeux pour les plus petits, la forêt avoisinante, mais aussi le gymnase Marcheissoux.

Les équipes éducatives sont vivement incité à utilisé les autres équipements culturels et sportifs de la collectivité comme la Médiathèque, la base nautique, la plage de la Sablière, le Parc Jocondiac qui vient d'être restauré et qui possède de nombreux aménagements à destination des enfants.

Organisation

Journée type

La journée type à l'ALSH Mercredi est construite autour du rythme des enfants.

Les activités « programmées/dirigées » sont essentiellement proposées le matin. Des temps de repos et/ou de jeux libres sont organisés afin que le mercredi soit également une journée pour se ressourcer.

Selon leurs besoins, les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant pour la journée entière, mais également uniquement la demi-journée.

Ainsi, un enfant peut partager un temps collectif en matinée et profiter d'un repos à son domicile l'après-midi (ou bien pratiquer une activité sportive et/ou culturelle).

L'Accueil de Loisirs souhaite s'adapter aux attentes et aux rythmes des familles dans l'intérêt de l'enfant.

Heures	Intitulés	Rôle de l'équipe d'animation
7h30 – 9h30	Accueil « garderie »	L'agent d'accueil remplit la feuille de présence des enfants. Donne l'effectif en cuisine. (- 6 ans + 6 ans) Les animateurs accueillent, rassurent les enfants et les parents et mettent en place des petits jeux calmes. Présentation du planning d'activités aux parents. Remettre les collations des parents aux enfants et servir à boire. Desservir et nettoyer les tables.
9h30 – 11h55	Activités Suivant les thématiques du plan « mercredi »	L'animateur présente son activité et anime son groupe en toute sécurité.
11h55 – 12h00	Rangement, passage aux toilettes, lavage des mains	Ranger et nettoyer le matériel. Accompagner et aider les enfants aux toilettes si nécessaire.
12h00 – 13h00	Repas avec les enfants	Veiller au bien-être de chacun en identifiant et en respectant les régimes ou allergies des enfants, tout en favorisant leur inclusion au sein du groupe. Accompagner le service comme un moment de découverte culinaire. Encourager la curiosité, inviter l'enfant à verbaliser ses sensations (goûts, textures) et l'inciter positivement à goûter à tout, sans contrainte, pour développer son autonomie et son plaisir de manger. Impliquer les enfants dans les rituels de fin de repas (débarrassage, nettoyage). Transformer ces tâches en repères structurants qui favorisent la responsabilisation, l'entraide et le respect de l'environnement commun.
13h00 – 13h45	Temps libre pour tous les enfants 13h30 début sieste échelonnée (3 – 4 ans)	Installation des lits pour la sieste Préparation du matériel pour l'activité de l'après-midi. Un animateur doit veiller sur la sieste à tour de rôle chaque semaine.
13h45 – 16h00	Activités Echange avec les enfants (sur leurs choix, leurs envies)	Suivre le planning d'animation vu avec les enfants et le prévisionnel. Nettoyer et ranger sa salle après les activités. En fin journée chaque animateur notera sur le cahier son animation faite.

16h00 – 16h30	Goûter passage aux toilettes, lavage des mains	Voir le planning pour la distribution du goûter. Le goûter peut être pris au réfectoire ou à l'extérieur. A tour de rôle, un animateur nettoie le réfectoire et lave les verres dans la petite cuisine.
16h30 – 18h30	Garderie du soir Départ échelonné	L'équipe est responsable de tous les enfants présents dans la cour. Prévenir les parents des besoins nécessaires pour le mercredi suivant (vêtements, sac à dos, sortie ...). Expliquer aux parents si vous des difficultés ont été rencontrées avec leurs enfants dans la journée. En référer à la direction de l'ALSH. L'agent d'accueil pointerà l'heure de départ de chaque enfant.

Modalités d'inscription et d'information des familles :

Les familles ont accès à un Portail Famille qui leur permet de gérer la scolarité et la réservation aux différents services périscolaires et extrascolaires de la collectivité.

Ainsi, les parents peuvent réserver les jours de présence de leur enfant à l'ALSH mercredi et pour les périodes de vacances scolaires.

Participation financière des familles :

La participation financière des familles est délibérée chaque année par le Conseil Municipal.

Elle est modulée selon les quotients familiaux des familles (voir délibération des tarifs). Les passeports CAF sont également pris en considération afin d'alléger le coût pour les familles éligibles.

Cette tarification a pour objectif de garantir l'accès à l'ALSH à toutes les familles, quelle que soit leur situation financière ou sociale.

	TARIFS COMMUNE* 2026/2027		
QF	Tarif journée + repas	Tarif demi-journée + repas	Tarif demi-journée sans repas
< 1000	12,00 €	8,00 €	6,00 €
1001 < 1200	13,00 €	9,00 €	6,50 €
1201 < 1600	14,00 €	10,00 €	7,00 €
> 1601	16,00 €	13,00 €	9,00 €

	TARIFS HORS COMMUNE 2026/2027		
QF	Tarif journée + repas	Tarif demi-journée + repas	Tarif demi-journée sans repas
< 1000	24,00 €	16,00 €	12,00 €
1001 < 1200	26,00 €	18,00 €	13,00 €
1201 < 1600	28,00 €	20,00 €	14,00 €
> 1601	33,00 €	26,00 €	18,00 €

Encadrement des enfants :

L'encadrement des enfants s'articule autour d'une posture bienveillante et sécurisante où l'animateur se positionne comme un repère éducatif garant de la sécurité physique et affective de chacun. Au-delà de la simple surveillance, l'équipe accompagne les enfants vers l'autonomie et la socialisation à travers des rituels structurants et des activités adaptées aux rythmes individuels, tout en veillant à une inclusion active et au respect des règles de vie collective spécifiques au Plan Mercredi.

Les Parcours

FICHE PARCOURS 1

INTITULÉ DU PARCOURS		Expression
DATE DE L'ACTION		2026-2030
LIEU DE L'ACTION		ALSH Jean Giraudoux, 57 av. Jean Giraudoux, 87410 Le Palais sur Vienne
CONTEXTE		Dans le cadre des groupes de travail pour établir le Projet Éducatif Territorial, une remontée des besoins exprimés des enfants, des familles et des différents acteurs éducatifs a été réalisée. Le désir de renforcer le Plan Mercredi et l'ouverture culturelle des enfants, notamment en leur donnant accès à des activités innovantes. Expression, est un parcours pour affirmer les droits culturels, éducatifs et de loisirs des enfants, pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences en développant leur curiosité. C'est également un parcours qui cherche à développer la confiance en soi et l'épanouissement en passant par la mise en place d'activités favorisant l'expression sous toutes ses formes.
OBJECTIFS GÉNÉRAUX		- Développer et renforcer un parcours artistique et culturel dans le cadre du Plan Mercredi - Stimuler le sens critique, l'imagination - Encourager les compétences psycho-sociales par différentes activités
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS		- Renforcer la participation aux événements culturels portés par la ville : le Printemps de la Culture - Rencontrer l'œuvre artistique (théâtre, musée, cinéma, arts de rue...) - Apprendre en expérimentant - Découverte de jeu d'expression orale, écrite et corporelle - Mobiliser des intervenants professionnels - Impliquer et mobiliser les enfants
DISPOSITIF D'ÉVALUATION		- Tableau de suivi des fréquentations - Taux de participation aux événements de restitution - Questionnaire de bilan mené auprès des enfants sous forme d'animation - Bilan avec les équipes et les différents acteurs du projet
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	FRÉQUENCE	Sur la durée du Plan Mercredi sous forme d'actions ponctuelles et projet d'animation annuel
	MOYENS MOBILISÉS	Moyen humain : 1 directeur ALSH 5 animateurs Intervenants Direction du pôle Enfance, jeunesse, Scolarité, soutien de l'équipe du Pôle Animation. Soutien de la chargée de communication.

		Moyens matériels : Structure d'accueil des enfants, matériel pédagogique, achats de matériel spécifiques. Mini bus.
	PÉRIMÈTRE	Enfants de l'ALSH Jean Giraudoux et fréquentant les groupes scolaires du Palais sur Vienne
PARTENAIRES ASSOCIÉS / ENVISAGÉS		Partenaires institutionnels, associations locales, intervenants
PILOTAGE DU PROJET		Pôle Enfance, Jeunesse et Scolarité

FICHE PARCOURS 2

INTITULÉ DU PARCOURS		Mobilité
DATE DE L'ACTION		2026-2030
LIEU DE L'ACTION		ALSH Jean Giraudoux, 57 av. Jean Giraudoux, 87410 Le Palais sur Vienne
CONTEXTE		Le parcours « Mobilité » se scinde en deux axes d'actions : - La mobilité des jeunes sur le territoire - Encourager la pratique sportive Il se base sur les volontés croisées des enfants, des familles et des professionnels de renforcer l'accessibilité à l'extérieur sur les temps du mercredi. Le parcours favorise le développement de l'esprit d'initiative ainsi qu'une meilleure connaissance de soi à travers la pratique sportive. Il contribue également à sensibiliser les enfants à leur environnement de vie, en leur permettant de découvrir les espaces dans lesquels ils grandissent : infrastructures, parcs et espaces naturels de la commune.
OBJECTIFS GÉNÉRAUX		- Initiation et ouverture sportive - Appréhender l'environnement dans lequel on vit et explorer son habitat - Développer des activités innovantes
OBJECTIFS OPERATIONNELS		- Renforcer la coopération avec le service des sports - Découvrir et s'initier à différents sports - Explorer l'environnement proche - Utiliser les équipements de la ville - Mobiliser des intervenants professionnels - Animation ponctuelle portée par l'équipe de l'ALSH - Recueillir les envies des enfants
DISPOSITIF D'ÉVALUATION		- Tableau de suivi des fréquentations - Questionnaire de bilan mené auprès des enfants sous forme d'animation - Bilan avec les équipes et les différents acteurs du projet
MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	FRÉQUENCE	Sur la durée du Plan Mercredi sous forme d'actions ponctuelles et projet d'animation annuel
	MOYENS MOBILISÉS	Moyen humain : 1 directeur ALSH 5 animateurs Intervenants Direction du pôle Enfance, jeunesse, Scolarité, soutien de l'équipe du service des sports. Soutien de la chargée de communication.

		Moyens matériels : Structure d'accueil des enfants, matériel pédagogique, achats de matériel spécifiques. Mini bus.
	PÉRIMÈTRE	Enfants de l'ALSH Jean Giraudoux et fréquentant les groupes scolaires du Palais sur Vienne
PARTENAIRES ASSOCIÉS / ENVISAGÉS		Partenaires institutionnels, associations locales, intervenants
PILOTAGE DU PROJET		Pôle Enfance, Jeunesse et Scolarité

FICHE PARCOURS 3

INTITULÉ DU PARCOURS		Citoyenneté et engagement
DATE DE L'ACTION		2026-2030
LIEU DE L'ACTION		ALSH Jean Giraudoux, 57 av. Jean Giraudoux, 87410 Le Palais sur Vienne
CONTEXTE		Le parcours "Citoyenneté et engagement" s'ancre directement dans les analyses du diagnostic du Projet Éducatif Territorial (PEDT). Il répond à la double ambition de promouvoir l'autonomie et la participation active des enfants dans la vie locale ainsi que dans les projets qui les concernent, tout en valorisant l'engagement éco-citoyen dès le plus jeune âge. L'enjeu est de permettre aux enfants de devenir co-constructeurs et acteurs du choix de leurs activités. Cette démarche leur offre l'opportunité de s'émanciper en acquérant des compétences essentielles à leur autonomie future, ainsi qu'une meilleure compréhension des valeurs démocratiques et de la vie en collectivité.
		- Fédérer un groupe autour de projet commun - Encourager la prise des responsabilités et à s'engager dans les projets de la structure - Agir sur son environnement
OBJECTIFS OPERATIONNELS		- Renforcer la coopération avec les différents services de la collectivité - Découvrir les lieux de décision de la commune et rencontrer les élus - Participation à la vie de l'ALSH - Utiliser les équipements de la ville - Mobiliser des intervenants professionnels - Animation ponctuelle portée par l'équipe de l'ALSH - Recueillir les envies des enfants
DISPOSITIF D'ÉVALUATION		- Tableau de suivi des fréquentations - Questionnaire de bilan mené auprès des enfants sous forme d'animation - Bilan avec les équipes et les différents acteurs du projet
MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	FRÉQUENCE	Sur la durée du Plan Mercredi sous forme d'actions ponctuelles et projet d'animation annuel
	MOYENS MOBILISÉS	Moyen humain : 1 directeur ALSH 5 animateurs Intervenants Direction du pôle Enfance, jeunesse, Scolarité, soutien des agents de la collectivité. Soutien de la chargée de communication.

		Moyens matériels : Structure d'accueil des enfants, matériel pédagogique, achats de matériel spécifiques. Mini bus.
	PÉRIMÈTRE	Enfants de l'ALSH Jean Giraudoux et fréquentant les groupes scolaires du Palais sur Vienne
PARTENAIRES ASSOCIÉS / ENVISAGÉS		Partenaires institutionnels, associations locales, intervenants
PILOTAGE DU PROJET		Pôle Enfance, Jeunesse et Scolarité